



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 avril 2018
19 heures 00

GF/SP

N° 002268

Patrimoine -
Souscription pour la
restauration des
tableaux du chœur de
la basilique Sainte-
Anne et adhésion à la
Fondation du
Patrimoine

Affiché le :

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le jeudi 19 avril 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le jeudi 12 avril 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la basilique Sainte-Anne constitue le premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville. À ce titre, la Ville souhaite engager des travaux de restauration d'une partie du mobilier conservé dans ce lieu.

Madame le Maire rappelle également qu'en avril 2005, dans la perspective de la restauration du chœur lui-même, les 9 tableaux réalisés au XVIII^e siècle par les peintres Delpech pour le nouveau chœur de la cathédrale, avaient été déposés et stockés sur place, dans un cube de bois fabriqué sur mesure dans le collatéral sud de l'ancienne cathédrale.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la restauration de ces tableaux constitue aujourd'hui une priorité en raison de leur dégradation. Elle précise qu'à l'issue des travaux d'étude préalable en cours sur 3 des 9 toiles, la totalité de ces œuvres représentant *la vie de la Vierge* sera restaurée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Madame le Maire annonce que les tableaux étant classés au titre des Monuments Historiques, ces travaux de restauration feront l'objet de demande de subvention à hauteur de 40% auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Une participation du Conseil Départemental sera également sollicitée. Pour alléger la somme restant à sa charge, la ville souhaite lancer une souscription, confiée à la Fondation du Patrimoine.

En effet, la Fondation du Patrimoine, en partenariat avec l'État, a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine. Cette association, pouvant fournir les documents de déductions fiscales aux souscripteurs, propose de réaliser une campagne nationale de souscription (communication, réseau...) afin de mobiliser des fonds pour ce projet de restauration.

La souscription peut être accompagnée d'une aide financière supplémentaire par la Fondation du Patrimoine.

Afin de mettre en œuvre le partenariat entre la ville et la Fondation du Patrimoine, Madame le Maire demande au conseil municipal :

- de se prononcer sur le principe de l'ouverture d'une souscription
- de valider le principe de l'adhésion de la ville à cette association
- de donner son accord en vue de la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

CONSIDÈRE, qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés en matière de conservation et de restauration de l'ancienne cathédrale Sainte-Anne.

CONFIRME, la décision d'engager une campagne de restauration, divisée en plusieurs lots, des 9 tableaux, qui ornent le chœur depuis le XVIII^e siècle.

APPROUVE, le principe de l'ouverture d'une souscription par la Fondation du Patrimoine

APPROUVE, le principe de l'adhésion de la ville à cette association

AUTORISE, la demande d'aide financière auprès de la Fondation du Patrimoine

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**